



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil Municipal du 29 janvier 2026

Direction des Finances

EXERCICE 2026 – BUDGET PRIMITIF (ANNEXE)

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette réglementation prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est voté par nature et présenté suivant l'instruction comptable et budgétaire M57.

Le budget primitif est l'acte juridique qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

L'élaboration du budget primitif 2026 a été réalisée sur les bases du rapport d'orientations budgétaires, présenté devant l'assemblée délibérante dans sa séance du 11 décembre 2025. Il s'inscrit cependant dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Dans un contexte marqué par les incertitudes entourant les orientations gouvernementales à venir et leurs répercussions sur les finances locales, la Municipalité entend faire preuve de vigilance et poursuivre une gestion financière exigeante. Cette rigueur est indispensable pour préserver les capacités d'investissement de la commune et préparer durablement son avenir.

En 2026, le budget des communes évolue dans un contexte national contraint. L'État demande aux collectivités locales de participer davantage à l'effort de redressement des finances publiques. Concrètement, cela se traduit par des dotations de l'État qui progressent peu, voire qui sont gelées, alors que les dépenses continuent d'augmenter sous l'effet de l'inflation. Pour les communes, cette situation réduit les marges de manœuvre financières. Il devient plus difficile de financer de nouveaux projets ou d'augmenter certains services, sans remettre en cause l'équilibre budgétaire.

Face à ces contraintes, la Municipalité fait le choix de la responsabilité : maîtriser les dépenses, rechercher des économies internes et préserver l'investissement utile, tout en évitant de faire peser ces difficultés sur les habitants par une hausse des impôts locaux.

Comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2026 vise des objectifs clairs afin de continuer à assurer des services publics de qualité et préparer l'avenir de la commune. Il s'articule autour des grandes orientations : maîtriser les dépenses, maintien des taux de la fiscalité, consolidation des épargnes, poursuite du programme d'investissement et amélioration du cadre de vie.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 30 M€, dont :

- Section de fonctionnement : 21.3 M€
- Section d'investissement : 8.7 M€

I. VUE D'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS 2026

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	21 375 000 €	19 896 282 €
Résultat reporté	- €	1 478 718 €
Total	21 375 000 €	21 375 000 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	5 147 293 €	6 402 064 €
Reste à Réaliser	2 351 269 €	2 329 302 €
Résultat reporté	1 232 804 €	- €
Total	8 731 365 €	8 731 365 €

Total Budget 2026	30 106 365 €	30 106 365 €
-------------------	--------------	--------------

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

La section de fonctionnement s'élève à 21.3 M€ en dépenses et en recettes, en diminution de 0.67 % par rapport au budget primitif 2025, répartie comme suit :

a. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à l'ensemble des ressources régulières qui permettent d'assurer le fonctionnement courant des services (écoles, voirie, personnel, énergie, etc.).

Il s'agit principalement des postes suivants :

- Produits des services, (*cantine, centre de loisirs, stationnement, manifestations culturelles...*)
- Produits des taxes et subventions, (*DPV, prestation de service CAF...*)
- Dotations et participations de l'Etat (*DG, DSU, FSRIF*),
- Produits de gestion courante (*redevances, loyers et remboursement d'assurance*)
- Et la reprise du résultat de clôture N-1

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 21 375 000 €, se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2025 (Pour mémoire)	BP 2026 (Proposition)
013	Atténuations de charges	80 000 €	100 000 €
70	Produits des services	1 400 000 €	1 578 300 €
73	Impôts et taxes	3 871 175 €	3 827 220 €
731	Fiscalité locales	9 035 222 €	8 906 262 €
74	Dotations, subventions et participations	5 000 000 €	5 102 500 €
75	Autres produits de gestion courante	365 000 €	350 000 €
Total Recettes de Gestion Courante		19 751 397 €	19 864 282 €
78	Reprise sur amortissements et Provisions	20 000 €	20 000 €
Total Recettes Réelles (a)		19 771 397 €	19 884 282 €
042	Opération d'ordre	12 000 €	12 000 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	1 736 603 €	1 478 718 €
Total Recettes Opérations d'Ordres (b)		1 748 603 €	1 490 718 €
Total Recettes de Fonctionnement (a+b)		21 520 000 €	21 375 000 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence les réalisations 2025 sur lesquelles sont appliquées les évolutions suivantes :

- **Au chapitre 013 « Atténuations de charges » :**

Remboursement des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail.

- **Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » :**

Augmentation des recettes de + 178 300 €, liées à la participation des usagers des services suivants :

- Service jeunesse : Restauration scolaire, centre de loisirs, garderie, ALJ...
- Police municipale : Forfait Post Stationnement, parking et horodateurs,
- Culture : visite Château-musée, abonnement bibliothèque, ticket spectacles, manifestations culturelles...

Une revalorisation annuelle des tarifs des services est intégrée aux prévisions du budget primitif, appliquée de manière mesurée afin de limiter l'impact financier pour les usagers des services publics.

On retrouve également dans ce chapitre, les recettes liées aux conventions de mutualisation avec la CCPN et le CCAS.

- **Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :**

Ce chapitre est composé des produits suivants :

- Attribution de compensation : 2 439 233 €
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 33 617 €
- Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FRSIF) : 1 354 370 €

Diminution des inscriptions 2026 à la vue de la baisse des produits perçue en 2025 au titre du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (- 43 950 €).

- **Au chapitre 731 « Fiscalité locale » :**

Principale source de recettes pour la commune, il s'agit de la fiscalité locale perçue par la commune et elle est composée des produits suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8 186 890 €

Ces recettes dépendent de la base fiscale et des taux votés par le conseil municipal. Pour 2026, la municipalité a décidé de maintenir le taux d'imposition.

Par mesure de prudence, la ville a inscrit une augmentation estimée à 1% compte tenu de la revalorisation des bases 2026, sur la base des réalisations 2025 soit 8 105 830 € (*Montant estimé sur la base des réalisations 2025 - cf. chapitre b. page 5*)

Ce chapitre est également composé des produits suivants :

- Taxe locale sur la publicité extérieure : 70 000 €
- Taxe additionnelle sur les droits de mutations : 359 831 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 288 047 €

La diminution des inscriptions sur ce chapitre est liée à la baisse du montant perçu pour la taxe additionnelle sur les droits de mutations (- 118 440 €) (*Montant estimé sur la base des réalisations 2025*)

- **Au chapitre 74 « Dotations et participations » :**

L'augmentation des inscriptions est due à une demande de financement auprès de la Dotation Politique de la Ville concernant une opération de travaux de rénovation.

Les principales ressources des dotations sont liées à l'Attribution de Compensation, la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation Politique de la Ville, le Fonds de Solidarité Ile-de-France et les dotations pour les titres sécurisés.

On y retrouve également les subventions liées à des prestations de service de la CAF de Seine-et-Marne pour les services jeunesse, scolaire et périscolaire, des financements de poste de chargé de projet pour le programme action cœur de ville et des subventions liées aux différentes actions (culturelles, journée solidarité, éco-citoyenneté, prévention...)

- **Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :**

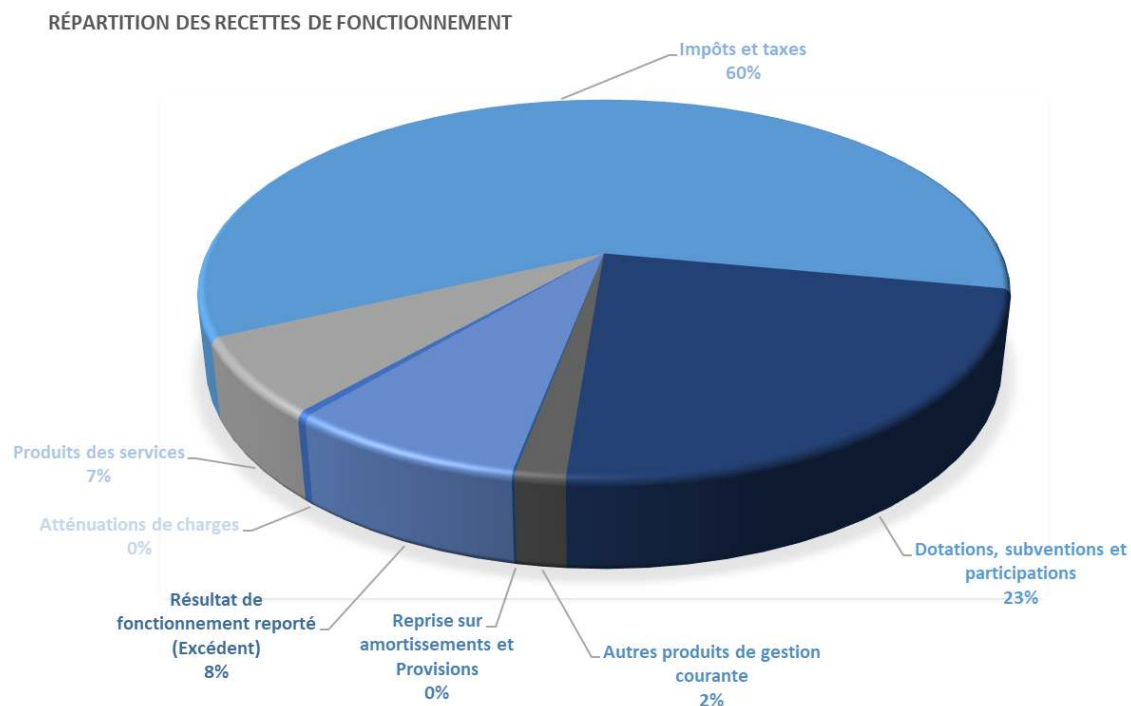
Encaissement des loyers et charges issue du parc immobilier de la ville (Appartements, commerces) et des remboursements d'indemnité d'assurance.

- **Au chapitre 78 « Reprise sur amortissement et provisions » :**

Inscription des crédits pour la provision des créances douteuses.

- **Au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :**

Inscription du résultat de clôture 2025 : 1 478 718 €



b. Fiscalité

Pour l'année 2026, la commune propose de maintenir les taux des trois taxes ci-dessous.

Taxes	Taux voté	Taux moyen de la strate (national 2023)	Taux moyen de la strate (Ile-de-France 2024)
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (<i>Hors résidences principales et locaux vacants</i>)	17,95%	17,70%	18,88%
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Soit TFPB 2022 (28,87 %) majorée du taux Départemental 2022 (18%)</i>	46,87%	40,76%	38,10%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,28%	54,06%	69,97%

Les produits attendus :

Taxes	Impôts locaux 2025		Impôts locaux prévisionnels 2026	
	Produits	En euros/hab (13 266 hab)	Produits	En euros/hab (13 049 hab)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	99 561 €	7,50 €	100 557 €	7,71 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 977 185 €	601,33 €	8 056 957 €	617,44 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 086 €	2,19 €	29 377 €	2,25 €

Comme pour chaque exercice budgétaire, le produit définitif des impositions locales sera transmis par les services fiscaux en cours d'année et fera l'objet d'éventuels réajustements par décision modificative.

c. Dépenses de fonctionnement

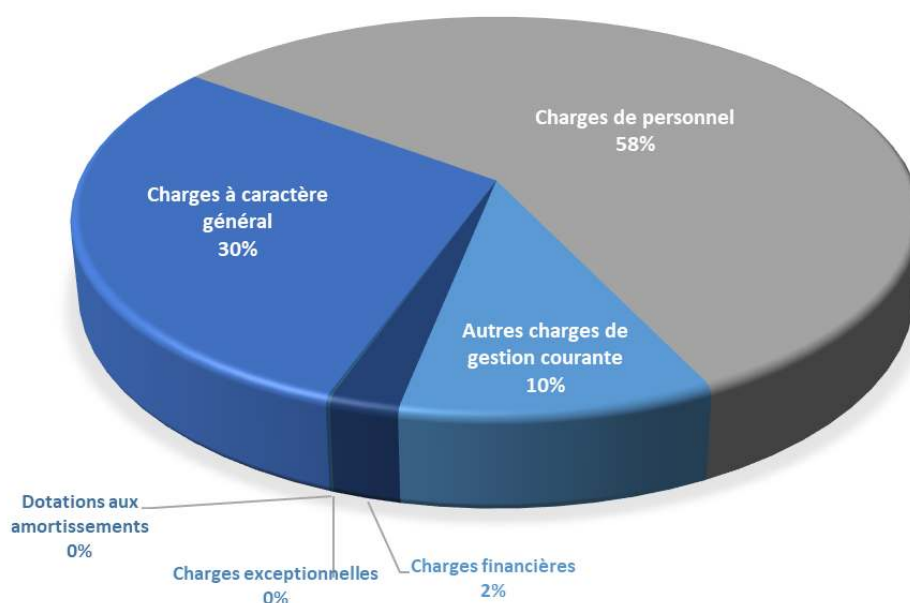
Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et à la continuité du service public. Elles permettent d'assurer, au quotidien, les missions de la commune au bénéfice des habitants.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 21 375 000 €, sont réparties entre les opérations réelles pour 19 196 705 €, les opérations d'ordre (principalement dotation aux amortissements) pour 750 000 € et le virement à la section d'investissement pour 1 428 295 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2025 (Pour mémoire)	BP 2026 (Proposition)
011	Charges à caractère général	5 582 000 €	5 532 965 €
012	Charges de personnel	10 865 000 €	11 210 500 €
65	Autres charges de gestion courante	1 934 755 €	2 034 490 €
Total Dépenses de Gestion Courante		18 381 755 €	18 777 955 €
66	Charges financières	431 750 €	393 750 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €
68	Dotations aux amortissements	20 000 €	20 000 €
Total Dépenses Réelles (a)		18 838 505 €	19 196 705 €
042	Opération d'ordre	651 600 €	750 000 €
023	Virement à la section d'investissement	2 029 895 €	1 428 295 €
Total Dépenses Opérations d'Ordres (b)		2 681 495 €	2 178 295 €
Total Dépenses de Fonctionnement (a+b)		21 520 000 €	21 375 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS OPÉRATION D'ORDRE)



Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre correspond aux dépenses courantes telles que les fournitures, l'énergie, l'entretien des bâtiments, les prestations de services ou encore les assurances que la collectivité doit assumer.

Comme indiqué lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026, les efforts de gestion et le contrôle des charges à caractère général de la collectivité permettent d'afficher une diminution des inscriptions de **-0.88 %** par rapport à 2025, soit une diminution de **49 035 €**, tout en permettant d'assurer le bon fonctionnement des services.

Les travaux d'investissement réalisés en matière d'économie d'énergie permettent à la collectivité de diminuer les inscriptions budgétaires liées aux fluides de 150 000 €.

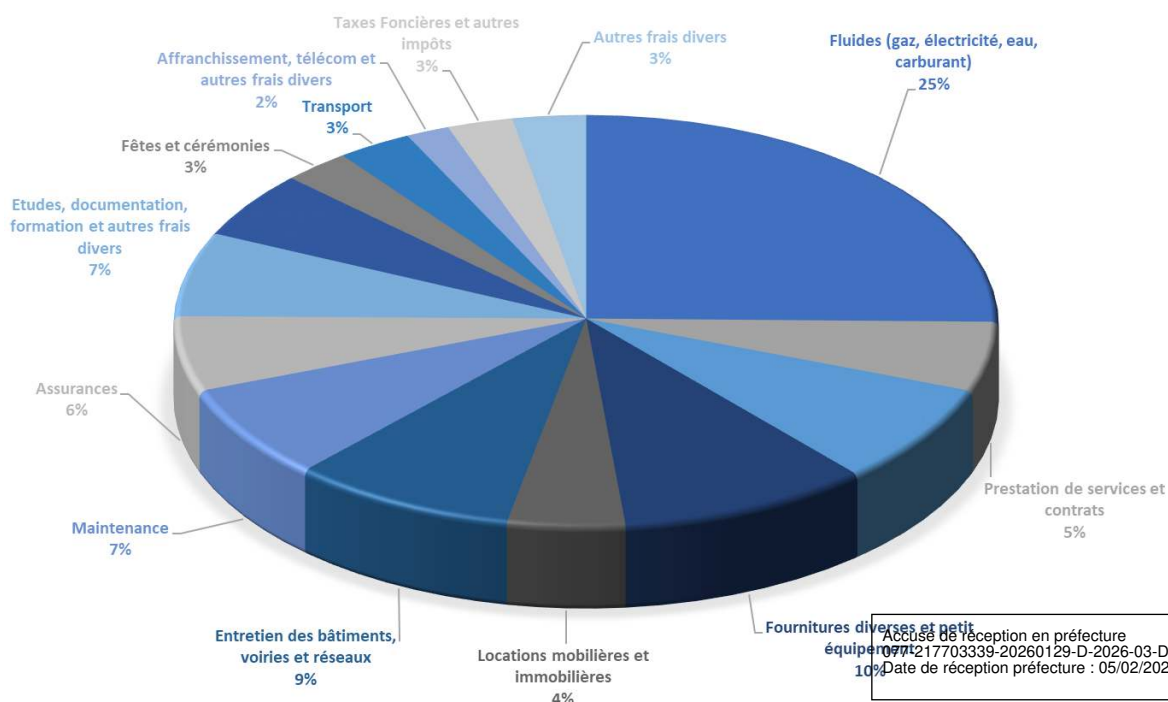
Malgré la maîtrise des dépenses, il est important de préciser que les postes de dépenses suivants sont en augmentation due aux contextes économiques et à une augmentation de l'activité des services. Pour les plus significatifs, on retrouve :

- Cotisation d'assurance « dommages aux biens » : + 39 360 €
- Contrat de prestation de service, maintenance et contrat d'entretien : + 35 465 €

Dans ce contexte, la collectivité respecte ses engagements sur la maîtrise des charges à caractère général :

Budget Primitif	2023	2024	2025	2026
Voté	5 842 621,00 €	5 742 620,00 €	5 582 000,00 €	5 532 965,00 €
Réalisé	4 925 941,22 €	5 053 575,83 €	5 048 341,08 €	
% Réalisé	84,31%	88,00%	90,44%	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - DÉTAILS CHAPITRE 011



Les charges de personnel (chapitre 012) :

Masse salariale 2026

Rémunérations	Titulaires	Contractuels droit public	Contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Traitement Brut + NBI	3 597 045 €	2 208 788 €	12 188 €	45 630 €	5 863 651 €
Sup. Familial	31 038 €	34 406 €			65 444 €
Régime Indemnitaire	641 300 €	434 528 €			1 075 828 €
Heures Supplémentaires	77 529 €	34 803 €			112 332 €
Prime exceptionnelle	265 359 €	168 620 €			433 979 €
Indemnités	56 213 €	24 077 €		5 795 €	86 085 €
Congés Payés	- €	9 566 €			9 566 €
Total Rémunérations (a)	4 668 484 €	2 914 788 €	12 188 €	51 425 €	7 646 885 €
Charges Sociales	URSSAF (Mobilité, Fnal, Urssaf, Pole emploi, ATIACL,...)	Centre de Gestion et CNFPT	Caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFP...)	Assurance, médecine du travail...	Total
Total Cotisations (b)	1 754 900 €	116 855 €	1 531 705 €	160 155 €	3 563 615 €
Total Masse Salariale (a+b)	6 423 384 €	3 031 643 €	1 543 893 €	211 580 €	11 210 500 €

Pour information, les emplois inscrits au budget de la ville au 01 janvier 2026 sont de 251 agents contre 249 au 01/01/2025.

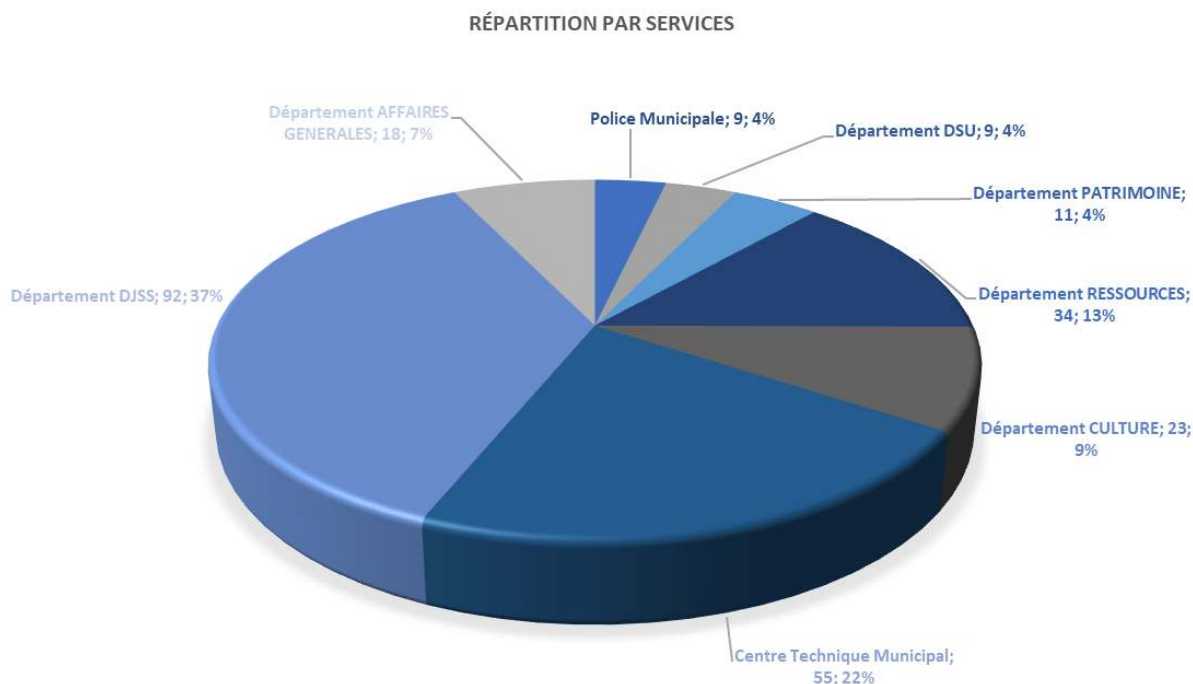
Les emplois sont précisés au tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité (art. L2313-1 du CGCT)

Effectifs au 01/01/2026	Titulaires	Contractuels	Total emplois
Emplois Permanents	149	102	251

Les prévisions des charges de personnel connaissent une augmentation de 3.18 %, soit 345 500 € pour tenir compte des facteurs d'évolution suivants :

- Augmentation des charges sociales
 - Taux CNRACL : + 3 points soit + 8.6 %
 - Plafond sécurité sociale +2.04 %
 - Valeur du SMIC au 01/01/2026 à +1.18%
- Prévion des évolutions des carrières des agents de la collectivité
- Mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire « santé »
- Continuité du plan de formation
- Mise en place du Forfait Mobilité Durable et inscriptions supplémentaires pour les frais de remboursement pour les avantages du personnel

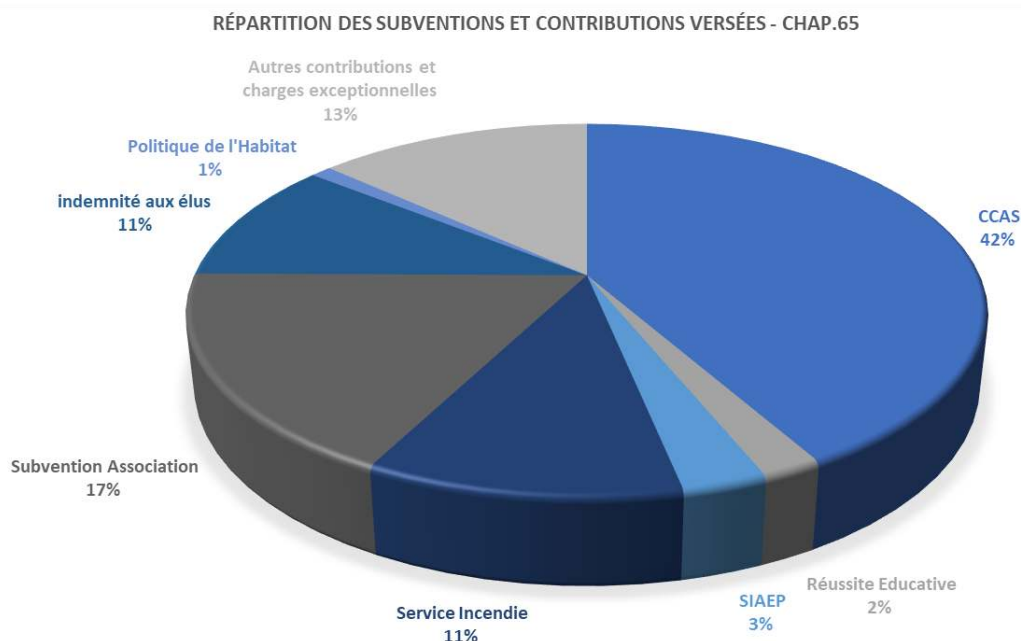
Une somme de 23 250 € est inscrite au chapitre 012 permettant la mise en œuvre de la politique sociale de la commune envers les agents (chèques cadeaux et remboursements garde d'enfants).



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aux associations, le financement pour le permis citoyen, les frais de scolarité, la carte Imagine'R et les indemnités et cotisations des élus. On retrouve également dans ce chapitre la contribution au SDIS (215 000 €).

Pour l'exercice 2026, on constate une augmentation des inscriptions liées à l'attribution des subventions accordées aux associations à hauteur de + 33 340 €.



Les charges financières (chapitre 66) :

Inscription des crédits pour le remboursement des intérêts de la dette à hauteur de 393 750 €.

L'amortissement de l'emprunt souscrit au dernier trimestre 2025 prendra effet au 01/01/2027. Des frais financiers sont néanmoins inscrits sur l'année 2026 pour les frais de différé d'amortissement.

Les opérations d'ordre :

Chapitre 042 : Montant des amortissements de l'état d'actif de la commune.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

- Montant de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour le financement des opérations d'investissement. (cf. chap. III page 11)

III. Autofinancement

L'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont celle-ci pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

L'autofinancement dégagé en 2026 se décompose comme suit :

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
1 Dotations aux Amortissements	584 000 €	601 600 €	750 000 €
2 Virement à la section d'Investissement	557 875 €	2 029 895 €	1 428 295 €
3 Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'année N-1 à la section d'investissement (1068)	2 292 808 €	1 395 315 €	1 754 771 €
	3 434 683 €	4 026 810 €	3 933 066 €

1 - Dotations aux amortissements : Somme des annuités des biens amortis de l'inventaire de la commune.

2 - Virement à la section d'investissement : Somme transférée de la section de fonctionnement calculée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement 2026	19 196 705 €	19 884 282 €
Opérations d'ordre de fonctionnement 2026	750 000 €	1 490 718 €
Virement à la section d'investissement	1 428 295 €	
Budget total	21 375 000 €	21 375 000 €

3 - Affectation du résultat : Somme affectée en section d'investissement prélevée sur l'excédent de fonctionnement N-1 (*couvre uniquement le résultat d'investissement déficitaire N-1*)

IV. Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 8 731 365 € en dépenses et en recettes, en diminution de 20.60 % par rapport au budget primitif 2025 et est répartie comme suit :

a. Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation du résultat de l'année N-1,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, ...),
- Le produit des cessions,

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget 2025 (pour mémoire)			Budget 2026 (proposition)		
		RAR 2024	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2025	Inscriptions nouvelles	Total BP 26
10	Dotations, fonds divers et réserves		446 000 €	446 000 €	- €	695 000 €	695 000 €
1068	Affectation du résultat de fonctionnement		1 395 315 €	1 395 315 €	- €	1 754 771 €	1 754 771 €
024	Produits des cessions		552 500 €	552 500 €	- €	711 308 €	711 308 €
13	Subventions d'investissement	1 362 865 €	2 719 831 €	4 082 696 €	2 329 302 €	807 689 €	3 136 991 €
16	Emprunts et dettes assimilées (caution)	700 000 €	2 005 000 €	2 705 000 €	- €	5 000 €	5 000 €
Total Recettes Réelles		2 062 865 €	7 118 646 €	9 181 511 €	2 329 302 €	3 973 769 €	6 303 070 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	2 029 895 €	2 029 895 €	- €	1 428 295 €	1 428 295 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	601 600 €	651 600 €	- €	750 000 €	750 000 €
041	Opération patrimoniales	- €	250 000 €	250 000 €	- €	250 000 €	250 000 €
Total Recettes Opération d'Ordre			2 881 495 €	2 931 495 €	- €	2 428 295 €	2 428 295 €
Reste à Réaliser					2 329 302 €	- €	- €
Total Recettes d'investissement		2 062 865 €	10 000 141 €	12 113 006 €	2 329 302 €	6 402 064 €	8 731 365 €
			12 063 006 €			8 731 365 €	

Informations complémentaires :

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- La Taxe d'Aménagement

Affectation du résultat de fonctionnement (chapitre 1068) :

Correspond au besoin de financement des investissements. Une partie de l'excédent de fonctionnement est affectée aux recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement N-1 et les restes à réaliser.

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Les recettes sont liées aux différentes demandes de subvention pour les projets d'investissement. Les différents dispositifs de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne sont systématiquement sollicités chaque année.

D'autres financeurs peuvent également intervenir tels que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'ANS (Agence National du Sport), FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)...

Emprunt (chapitre 16) :

Les recettes correspondent aux cautions encaissées par les services. (Badge pour l'accès au cimetière)

Produits des cessions (chapitre 024) :

Produits de vente immobilière et mobilière.

b. Dépenses d'investissement

Celles-ci se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (1 389 029 €), du programme d'investissement et des immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (5 847 532 €).

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chap,	Libellé	Budget 2025 (pour mémoire)			Budget 2026 (proposition)		
		RAR 2024	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2025	Inscriptions nouvelles	Total BP 26
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	2 270 €	- €	- €	- €
13	Subvention d'investissement	- €	- €	5 300 €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 390 683 €	1 390 683 €	30 €	1 388 999 €	1 389 029 €
20	Immobilisations Incorporelles	64 931 €	239 797 €	304 728 €	38 547 €	178 954 €	217 501 €
204	Subvention d'équipements versées	2 000 €	234 565 €	236 565 €	7 065 €	230 527 €	237 592 €
21	Immobilisations Corporelles	980 435 €	5 389 733 €	6 410 097 €	1 817 000 €	2 246 812 €	4 063 812 €
23	Immobilisations en cours	845 922 €	1 153 008 €	1 998 930 €	488 627 €	840 000 €	1 328 627 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	2 500 €	- €	- €	- €
Total Dépenses Réelles		1 893 288 €	8 407 786 €	10 351 073 €	2 351 269 €	4 885 293 €	7 236 561 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement (Déficit)	- €	1 499 933 €	1 499 933 €	- €	1 232 804 €	1 232 804 €
040	Opération d'ordre	- €	12 000 €	12 000 €	- €	12 000 €	12 000 €
041	Opération patrimoniales	- €	250 000 €	250 000 €	- €	250 000 €	250 000 €
Total Dépenses Opération d'Ordre		- €	1 761 933 €	1 761 933 €	- €	1 494 804 €	1 494 804 €
Reste à Réaliser					2 351 269 €	- €	- €
Total Dépenses d'investissement		1 893 288 €	10 169 720 €	12 113 006 €	2 351 269 €	6 380 096 €	8 731 365 €
			12 063 007 €			8 731 365 €	

Le programme d'investissement

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

❖ **Axe Patrimoine bâti : (695 900 €)**

- La poursuite et finalisation de la phase 2 des travaux de restauration de l'église Saint Jean Baptiste : 330 000 €
- La rénovation de logement communaux : 160 000 €
- Des travaux de rénovation dans les écoles : 145 900 €
- Travaux de rénovation de la salle des mariages : 60 000 €

❖ **Axe Espace public : (645 700 €)**

- La poursuite des travaux de réfection de voirie : 480 700 €
- L'extension de la vidéoprotection : 165 000 €

❖ **Axe Programme Cœur de Ville : (513 600 €)**

- L'aménagement de la terrasse du Moulin : 453 600 €
- Lancement de la maîtrise d'œuvre du projet de la Médiathèque : 60 000 €

❖ **Axe Transition Ecologique : (446 770 €)**

- Continuité des travaux de confortement du talus de la rue de la Grande Montagne : 369 270 €
- Finalisation des travaux de rénovation énergétique du parc de l'éclairage public : 77 500 €

○ **Matériels pour les services : (370 000 €)**

- Acquisition de gradin pour la Scène du Loing : 200 000 €
- Remplacement des 12 armoires de maintien en température pour la cuisine centrale : 60 000 €
- Achat d'un mini-bus pour le service Accueil Loisirs Jeunes : 25 000 €
- Achat d'un fourgon pour les services techniques : 25 000 €
- Remplacement d'une tondeuse autoportée : 25 000 €

❖ **Pour l'aménagement foncier : (100 000 €)**

- Prévision pour l'acquisition de terrain

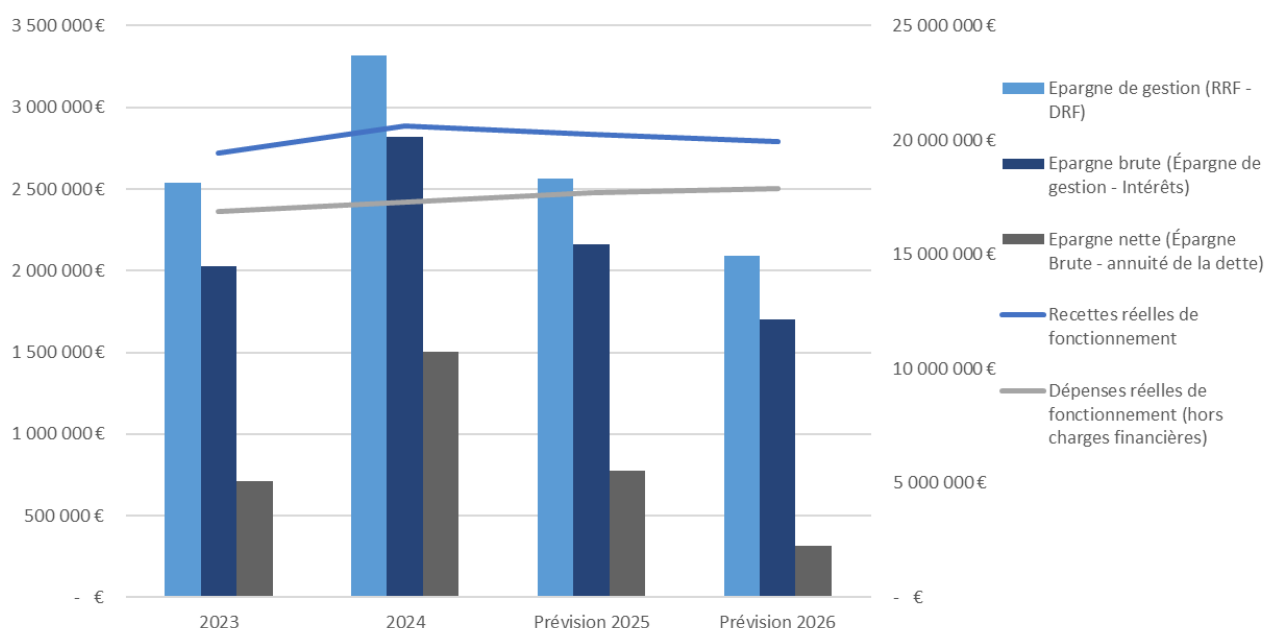
V. Les épargnes

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de « santé » financière de la collectivité :

Épargnes / Exercices	2023	2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Recettes réelles de fonctionnement	19 411 386 €	20 595 067 €	20 275 445 €	19 952 106 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	16 873 870 €	17 279 824 €	17 698 706 €	17 913 724 €
Épargne de gestion (RRF - DRF)	2 537 516 €	3 315 243 €	2 576 739 €	2 038 382 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	510 651 €	495 191 €	399 824 €	385 875 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	13,07%	16,10%	12,71%	10,22%
Épargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	2 026 865 €	2 820 052 €	2 176 914 €	1 652 507 €
Taux d'épargne brute (en %)	10,44%	13,69%	10,74%	8,28%
Remboursement de la dette	1 314 955 €	1 315 302 €	1 385 682 €	1 388 999 €
Épargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)	711 910 €	1 504 750 €	791 232 €	263 508 €
Taux d'épargne nette (en %)	3,67%	7,31%	3,90%	1,32%

Le seuil de vigilance est fixé à 10% et le seuil d'alerte à 8% pour l'épargne brute.

Evolution des épargnes 2023-2026



VI. La gestion de la dette

a. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement exprime en théorie le nombre d'années nécessaire pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Indicateur de Gestion	2023	2024	2025	Prévision 2026
Encours de la dette (au 01/01/N)	15 138 087 €	13 822 889 €	12 644 135 €	12 005 797 €
Ratio de désendettement (en année)	7,47	4,90	5,85	6,71

b. Le ratio d'endettement

Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale des recettes de fonctionnement.

Encours total de la dette au 31-12-2025 / Recettes Réelles de Fonctionnement : **0.59**

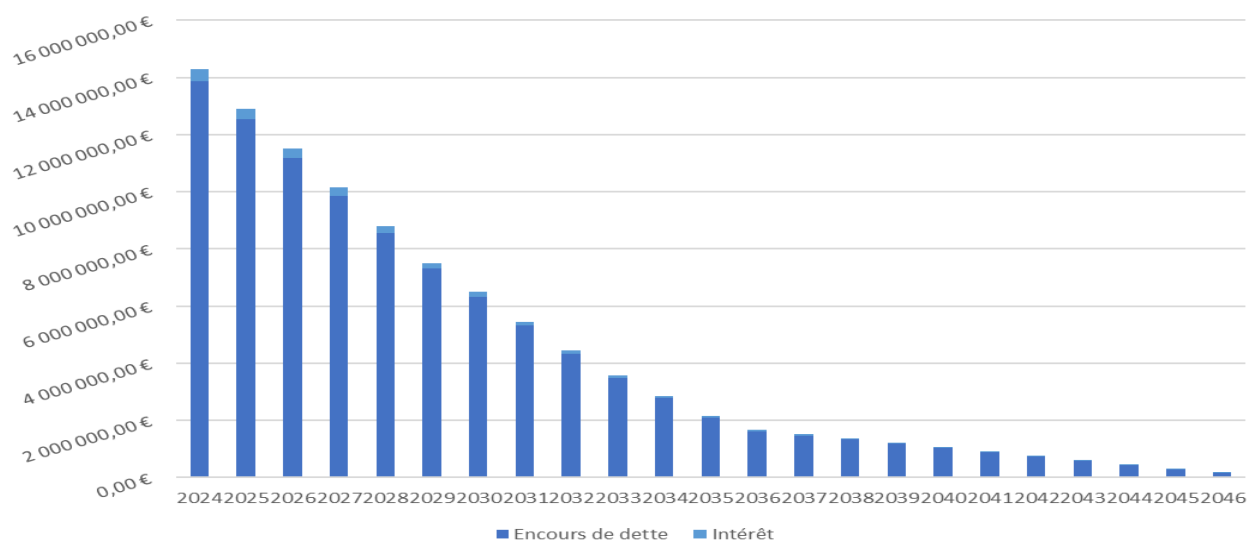
12 644 135 € / 20 255 826 € = 0.59

(pour mémoire : 0.61 au BP 2025)

Positionnement :

- Seuil d'alerte > 1.14
- Seuil de criticité >1.51

c. Profil d'extinction de la dette



VII. Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de **7.5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT). Le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors des séances.

VIII. Conclusion et vote

Dans un contexte économique national et international marqué par des tensions persistantes sur les finances publiques, l'inflation et l'incertitude budgétaire, le budget primitif 2026 traduit une gestion responsable, prudente et prospective des ressources communales.

Fidèle à ses engagements, l'équipe municipale a fait le choix de préserver l'équilibre financier de la collectivité tout en maintenant un niveau de service public de qualité et en poursuivant les investissements nécessaires au développement durable de la commune.

Ce budget s'inscrit ainsi dans une démarche de transparence et de maîtrise des dépenses, au service de l'intérêt général et du cadre de vie des habitants.

Afin de préserver les équilibres financiers et de poursuivre prudemment le programme d'investissement, l'ensemble du programme d'investissement et des projets sont financé sur les fonds propres de la collectivité.

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- D'adopter le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - o Section de fonctionnement : 21 375 000 €
 - o Section d'investissement : 8 731 365 €
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5%.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.